AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP20-2-71150314

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" Tél. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ANNEXE AU BULLETIN N° 125 — 19 FEVRIER 1971

MISE AU POINT SUR LE DESHERBAGE DES BLES D'HIVER EN BRETAGNE PAR TRAITEMENTS DE POST-LEVEE

Les agriculteurs disposent, à l'heure actuelle, d'une gamme assez étendue d'herbicides antigraminées utilisables au cours du tallage. Toutefois, étant donné les levées très échelonnées de Vulpin et de folle-avoine que l'on peut observer dans notre région et les particularités du climat, tous ces produits n'offrent pas l'efficacité et la sélectivité souhaitables.

A la suite des essais réalisés par notre Service, un certain nombre de conclusions pratiques susceptibles d'orienter le choix des agriculteurs peuvent être dégagées.

1 / Méthoprotryne (Gesaran 25) (1,5 kg de m.a./ha) - S'utilise très tôt, dès que le blé a formé une talle. On peut cependant l'employer jusqu'à la fin du tallage, le blé le supportant assez bien. Par ailleurs le fabricant indique qu'il est possible d'effectuer un traitement de rattrapage au stade un noeud du blé. Sans action sur folle-avoine. S'est toujours montré régulier et sélectif dans nos essais. Bon sur dicotylédones.

2 / Méthoprotryne + Simazine (Gesaran 2079) (0,8 kg + 0,175 kg m.a./ha) - Doit être employé très tôt et sans surdosage, l'adjonction de Simazine diminuant fortement la sélectivité. N'a pas d'action sur la folle-avoine.

3 / Dichlobénil + Monolinuron (Cyclanit) (1,25 kg + 0,450 kg m.a./ha) - Doit être épandu dans la période allant de l'apparition de la deuxième talle à la fin du tallage du blé. Cette association se montre parfois très agressive sans procurer un désherbage satisfaisant, les mauvaises herbes ayant commencé leur tallage se montrant résistantes. En fait, il faut l'appliquer très tôt, sur un sol ressuyé, et il est nécessaire qu'une légère pluie intervienne après le traitement pour assurer sa sélectivité, conditions qui paraissent difficiles à réunir. Aucune action sur folle-avoine.

4 / Lénacil (Venzar) (0,8 kg m.a./ha) - A employer du stade 4 feuilles à fin de tallage. Ce produit manque parfois de sélectivité sur les cultures affaiblies et d'efficacité sur les vulpins ayant commencé à taller ou les dicotylédones développées. Aucune action sur folle-avoine.

5 / Lénacil + Ioxynil (Dinoxil) (0,8 kg + 0,4 kg m.a./ha) - L'action sur les dicotylédones est renforcée par l'adjonction d'Ioxynil mais l'emploi est aussi délicat que pour le Lénacil seul, la sélectivité étant tout aussi faible. Aucune action sur folle-avoine.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../... P. 344

6 / Méthabenzthiazuron (Tribunil) (2,1 kg m.a./ha) - Utilisable du stade 4 feuilles jusqu'en fin de tallage. Le produit se montre parfaitement sélectif, mais son efficacité en cas de forte population de vulpin est insuffisante, aussi faut-il intervenir très tôt. Il possède une remarquable action sur les dicotylédones à l'exception du gaillet qui lui est résistant. Aucune action sur folle-avoine.

7 / Métoxuron (Dosanex) (4 kg m.a./ha) - Peut s'employer du stade 4 feuilles jusqu'en fin de tallage. Ce produit qui dispose d'une bonne sélectivité est très actif sur le vulpin et la folle-avoine lorsque cette dernière est jeune. Son action sur dicotylédones est également intéressante et il est très efficace sur gaillet. Bon sur ray-grass.

8 / Chlortoluron (Dicuran) (2,4 kg m.a./ha) - Utilisable pendant toute la durée du tallage mais d'autant plus efficace qu'il est appliqué plus tôt. Cette matière active est très énergique sur vulpin et folle-avoine jeune (1 à 3 feuilles). Par contre les dicotylédones deviennent rapidement résistantes. Bon sur ray-grass.

Note : Suivre les indications portées sur les notices des fabricants car les doses doivent être adaptées en fonction de la nature du sol et quelques variétés de blé sont sensibles à certains produits.

A. CRESPY.

Ingénieur d'Agronomie.

Nous informons nos abonnés de la parution de la huitième édition de "l'Index des produits phytosanitaires".

Nous croyons devoir signaler à ceux d'entre eux ne connaissant pas cette publication qu'elle peut leur être d'une grande utilité, car on y trouve indiquées, classées par matière active, les principales spécialités commerciales, de même que divers renseignements pratiques relatifs notamment à la toxicité, à l'utilisation et aux conditions d'emploi des pesticides.

L'Index des produits phytosanitaires, vendu au prix de 10 Fr (dix francs), est à commander à l'Association de Coordination Technique Agricole (A.C.T.A.), 18, rue de l'Arcade, PARIS VIIIème - C.C.P. N° 13.686.81 PARIS -